

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du dimanche 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dimanche vingt-deux mars, à onze heures , le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit mars deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence de Céline Duquesne Maire.

Etaient présents : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillipe, MANGIN Flora, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, CHOLVIN Nolan, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, PIALA Raoul

Absents représentés : FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline, DOTTAIN Laurence représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse

Absents excusés :

Madame AZEMAR Corinne a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 03 13

Objet :

Election des représentants au Conservatoire de musique départemental des Alpes-Maritimes

Pour précision, le conservatoire de musique départemental a pour mission de :

- Donner la possibilité aux plus petits à partir de 4 ans de découvrir la musique.
- Réaliser des interventions en temps scolaire au bénéfice des écoliers et collégiens.
- Mettre en situation musicale des élèves au sein d'ensembles instrumentaux et vocaux diversifiés.
- Favoriser la rencontre des publics et de la musique par des auditions d'élèves, des concerts donnés par les professeurs et des spectacles musicaux.
- Labelliser le parcours musical des élèves en délivrant des diplômes départementaux agréés par le Ministère de la Culture.

Il dispose pour cela d'une équipe de 48 professeurs, diplômés d'Etat, garants de la qualité de l'enseignement musical. Des élèves de l'école Saint Exupéry bénéficient chaque année de cet accompagnement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

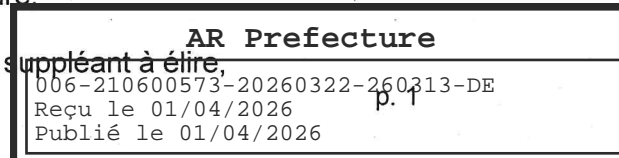
LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Considérant le nombre d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à élire,

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 02/04/2026



Considérant les candidatures

A procédé à l'élection des représentants du Conservatoire de musique départemental à main levée et a élu :

Membre titulaire : Monsieur Hervé FOUQUET

Membre suppléant : Madame Lily-Rose SOARES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Pour : DUQUESNE Céline, SIMON Raphaël, GASC Annie, TAMAZOUT Maurice, SMANIOTTO Amélie, ARNULF Julien, MIGONE Anaïs, RATTI Phillippe, MANGIN Flora, FOUQUET Hervé représenté par DUQUESNE Céline, CAUCHETEUX Virginie, PANERO Stéphane, PEREZ Jennifer, CHOLVIN Nolan, AZEMAR Corinne, PELUSO Alain, SOARES Lily-Rose, GUIRAL Yoann, DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, PIALA Raoul

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Madame AZEMAR Corinne



LE MAIRE
Madame DUQUESNE Céline




Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 02/04/2026

AR Prefecture

006-210600573-20260322-260313-DE
Reçu le 01/04/2026
Publié le 01/04/2026